INVESTORAMA

# CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Octobre 2026

# SOMMAIRE


1 - Introduction ..... P2

2 - Les Cinq Règles de Conduite ..... P2

Règle 1 - Respecter strictement la réglementation et les principes régissant les relations avec les fournisseurs ..... P2

Règle 2 - Agir avec équité, transparence impartialité ..... P2

Règle 3 - Garantir la Confidentialité ..... P2

Règle 4 - Prévenir et éviter tout conflit d'intérêts ..... P3

Règle 5 - Proscrire tout avantage indu : cadeaux et invitations ..... P3

3 - Communication ..... P3

4 - Canaux de Dénonciation ..... P3

# 1- INTRODUCTION

À l'instar du « Code d'Éthique et de Conduite » du Groupe Investorama, ce Code dédié aux relations avec les fournisseurs, a pour vocation d'établir un cadre de référence structuré, cohérent et transparent, fondé sur les principes fondamentaux d'équité, de transparence, de loyauté et de clarté. Il vise à encadrer et à harmoniser les relations entre Investorama, ses filiales et leurs fournisseurs respectifs, dans le respect des exigences légales et réglementaires applicables ainsi que des principes de bonne gouvernance et d'éthique des affaires.

Les fournisseurs sont tenus de satisfaire aux exigences de performance, de qualité et d'excellence définies par Investorama et ses filiales, conformément aux engagements contractuels souscrits. À cet égard, les relations entre les parties reposent sur le respect réciproque de leurs droits et obligations, ainsi que sur l'exécution loyale, rigoureuse et de bonne foi des stipulations contractuelles convenues, dans le souci de garantir la qualité des prestations, la satisfaction des besoins d'Investorama et de ses filiales et la pérennité des relations partenariales.

Les relations professionnelles entre les acheteurs du Groupe Investorama et les fournisseurs doivent être fondées sur l'intégrité, la transparence et la loyauté, exemptes de tout conflit d'intérêts et inscrites dans une démarche de partenariat équilibré et mutuellement bénéfique « Gagnant-Gagnant ».

À cet effet, les responsables des achats des différentes sociétés du Groupe Investorama sont tenus de respecter, dans le cadre de leurs relations et transactions avec les fournisseurs, les cinq règles de conduite suivantes :

# 2 - LES CINQ RÈGLES DE CONDUITE :

## RÈGLE 1 - RESPECTER STRICTEMENT LA RÉGLEMENTATION ET LES PRINCIPES RÉGISSANT LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

Le Groupe Investorama conduit ses relations commerciales et ses activités professionnelles avec intégrité et exige de ses fournisseurs le strict respect de la réglementation nationale ainsi que des règles de déontologie applicables à leurs activités.

Les fournisseurs s'interdisent toute forme de discrimination, notamment concernant les conditions de vente, les modalités de livraison et les prestations de service après-vente.

Les fournisseurs sont tenus de respecter rigoureusement les dispositions légales en vigueur régissant les relations entre clients et fournisseurs.

## RÈGLE 2 - AGIR AVEC ÉQUITÉ, TRANSPARENCE ET IMPARTIALITÉ

Investorama et ses filiales accordent une importance particulière à la qualité de leurs relations avec les fournisseurs.

À ce titre, les fournisseurs sont sélectionnés et traités avec objectivité, équité et loyauté, dans le cadre de pratiques commerciales transparentes, non discriminatoires et respectueuses des engagements pris.

Les fournisseurs sont tenus d'adhérer aux mêmes principes éthiques que les sociétés du Groupe et de conduire leurs transactions commerciales avec intégrité et équité.

Chaque fournisseur doit également informer ses partenaires de toute évolution de sa structure organisationnelle et veiller, en particulier, à éviter toute situation de dépendance économique à l'égard du Groupe Investorama.

## RÈGLE 3 - GARANTIR LA CONFIDENTIALITÉ

Les fournisseurs sont tenus de préserver la confidentialité des informations échangées, notamment celles dont la divulgation serait susceptible de porter atteinte aux principes de concurrence libre et loyale et de non-discrimination. Ces informations, qualifiées d'« informations commercialement sensibles », doivent être protégées conformément aux dispositions légales en vigueur.

De même, toute divulgation du savoir-faire des fournisseurs par un collaborateur du Groupe Investorama est strictement interdite.

Les fournisseurs sont tenus de garantir la protection et la confidentialité des données à caractère personnel auxquelles ils pourraient avoir accès dans le cadre de leurs relations avec Investorama et ses filiales, notamment celles des clients et prospects. Ils doivent veiller au respect de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. Toute utilisation, divulgation ou transmission non autorisée de ces données est strictement interdite.

Les fournisseurs doivent prendre, à l'égard de leurs collaborateurs, sous-traitants et de toute personne physique ou morale mandatée dans le cadre de la préparation ou de l'exécution de la relation commerciale, toutes les mesures nécessaires, notamment contractuelles, afin de garantir la confidentialité des informations auxquelles ces personnes pourraient avoir accès.

### RÈGLE 4 – PRÉVENIR ET ÉVITER TOUT CONFLIT D'INTÉRÊTS

Toute relation de familiarité ou tout lien personnel entre un fournisseur et une personne intervenant dans le processus d'achat doit être évité.

Lorsqu'un fournisseur identifie une situation de conflit d'intérêts, avérée ou potentielle, il doit en informer sans délai son interlocuteur au sein de la société concernée, ainsi que le Département Éthique et Conformité du Groupe Investorama.

### RÈGLE 5 – PROSCRIRE TOUT AVANTAGE INDU : CADEAUX ET INVITATIONS

Chaque fournisseur s'interdit de proposer à un interlocuteur au sein d'une société du Groupe toute somme d'argent, tout avantage en nature ou toute prestation dont un c pourrait bénéficier à titre personnel.

Il doit également s'abstenir d'offrir des cadeaux, invitations ou autres avantages susceptibles d'influencer une décision d'achat, présente ou future.

À ce titre, tout cadeau ou toute invitation proposée par un fournisseur sera systématiquement refusé par les collaborateurs du Groupe.

## 3 – COMMUNICATION :

Les fournisseurs s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la diffusion et la bonne compréhension des règles énoncées dans le présent Code auprès de l'ensemble de leurs collaborateurs ainsi que des différents intervenants de leur chaîne d'approvisionnement.

## 4 - CANAUX DE DÉNONCIATION :

Tout fournisseur ayant connaissance d'un comportement répréhensible, avéré ou susceptible d'être commis au sein d'Investorama ou de l'une de ses filiales, est encouragé à le signaler au Département Éthique et Conformité par l'intermédiaire de l'un des canaux suivants :

**Adresse** : Département Éthique et Conformité
Investorama Group, S.A.S
Tasnim Plaza - Immeuble A
Angle Avenue Abdellah Guennoun et Rue Abi Jarir Tabari - Tanger - Maroc

**E-mail :** hotline@investorama.ma

**Téléphone** : +212 664 44 85 33 (du Lundi au Vendredi : 9h00 – 17h00)

**Site Web** : www.hotline-investorama.ma